



Le Centre Périnatal de Proximité du Pays d'Apt : Coordonnateur du parcours de soins des futures mamans

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Centre Périnatal de Proximité du pays d'Apt fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 18h. Il coordonne en proximité et en partenariat la prise en charge des femmes enceintes et de leur bébé en assurant sur place la prise en charge avant et après l'accouchement.

Un parcours de soins coordonné

Le Centre Périnatal de Proximité (CPP) assure la prise en charge des femmes et des nouveaux nés en pré et post partum, l'accouchement étant réalisé dans le centre hospitalier auquel est adossé le CPP et avec lequel il travaille en réseau : le CHI Cavaillon-Lauris pour les grossesses normales, le CH d'Avignon pour les grossesses pathologiques, dans le respect du libre choix de la patiente. En conséquence, le Centre Hospitalier du Pays d'Apt continue à prendre en charge, via le Centre Périnatal de Proximité, le parcours de la parturiente sur place en proximité, à l'exception de la phase d'accouchement : il pilote et coordonne le parcours de soins de la future maman inter-établissements. Une convention a été signée en ce sens entre les 3 établissements d'Apt, Avignon et Cavaillon.

Un suivi de la grossesse et du post partum assuré en proximité

Le CPP assure ainsi sur Apt le suivi de la grossesse des futures mamans (consultations, échographies, cours de préparation à l'accouchement, dépistage des situations à risque social ou psycho-social, IVG...). Les futures mamans sont accueillies en consultations de sages femmes et de gynécologues-obstétriciens (RV : 04.90.04.34.01).

A partir de la 32^{ème} semaine d'aménorrhée, l'orientation s'effectue en coordination avec les équipes des sites d'accouchement (Cavaillon ou Avignon prioritairement). Le CPP programme les rendez-vous (9^{ème} mois et anesthésiste) et organise les modalités de visite de la maternité d'accueil. Le CPP transfère directement le dossier médical de la parturiente afin d'assurer une continuité des soins optimale. Tout est fait pour faciliter les démarches de la future maman et l'accompagner.

Après le retour à domicile, la mère et l'enfant bénéficient, si besoin, dans le cadre du CPP, sur Apt, d'un suivi personnalisé notamment en ce qui concerne la rééducation périnéale, l'éducation pour les soins aux nouveaux nés, l'allaitement, la contraception. Des consultations de pédiatre sont proposées au Centre Hospitalier pour les nouveaux nés et enfants du 1^{er} âge (RV : 04.90.04.34.13).

Le développement de la chirurgie gynécologique ambulatoire

De manière complémentaire, le Centre Hospitalier du Pays d'Apt poursuit son activité de chirurgie gynécologique dans le cadre de son partenariat avec l'hôpital d'Avignon. Le gynécologue-obstétricien programme, après consultation, les interventions en ambulatoire.

Tous les professionnels du CPP du Centre Hospitalier du Pays d'Apt et des maternités partenaires sont mobilisés pour garantir aux parturientes une qualité de prise en charge optimale.